

CONDITIONS DE VENTE ET DE LIVRAISON

1 CHAMP D'APPLICATION

1.1 Toute vente et livraison de Topcold N.V., num. entr. 0450.137.606 inscrite au registre des personnes morales d'Anvers, section Hasselt (ci-après dénommée "TOPCOLD") s'effectue sur la base des présentes conditions de vente et de livraison (ci-après dénommées "Conditions de Vente et de Livraison"), qui sont obligatoires pour tous les accords concernant la fourniture de biens (ci-après dénommés "Biens") entre TOPCOLD et l'Acheteur. TOPCOLD et l'Acheteur sont désignés comme les Parties et chacun comme une Partie dans les présentes Conditions de Vente et de Livraison. Les Conditions de Vente et de Livraison remplacent tous les accords et pratiques entre les parties, qui sont contraires aux Conditions de Vente et de Livraison, sauf approbation expresse écrite de TOPCOLD.

2 FORMATION DE CONTRAT

2.1 Toute offre est valable 30 jours à compter de la date de l'offre, sauf indication contraire dans l'offre.

2.2 Seules les commandes que TOPCOLD a acceptées par écrit par confirmation de commande ou par la formation d'un contrat, engagent TOPCOLD.

2.3 Toute commande acceptée par TOPCOLD engage l'Acheteur et est irrévocable.

3 PRIX

3.1 Le prix des Biens sera le prix indiqué par TOPCOLD à l'Acheteur ou le prix convenu avec l'Acheteur, ou lorsqu'aucun prix n'a été indiqué (ou un prix indiqué n'est plus valide) ou convenu, le prix indiqué dans la liste de prix publiée par TOPCOLD en vigueur à la date d'acceptation de la commande. Tous les prix indiqués ne sont valables que trente jours au-delà desquels ils pourront être modifiés par TOPCOLD sans préavis à l'Acheteur.

3.2 Tous les prix, y compris les prix conformes aux listes de prix publiées élaborées par TOPCOLD, sont hors TVA et autres taxes gouvernementales, et en EUR.

3.3 TOPCOLD se réserve le droit d'ajuster les prix acceptés en cas de changement des taux de change, des prix des matériaux, des coûts de production, des coûts de main-d'œuvre, des coûts de transport, des taux de douane, et en cas d'intervention gouvernementale et d'autres circonstances indépendantes de la volonté de TOPCOLD (cf. les événements mentionnés à l'article 13).

4 CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 TOPCOLD est en droit de facturer à l'Acheteur toutes les livraisons qui ont été livrées ou qui ont été déclarées prêtes à être livrées par TOPCOLD, si la date de livraison convenue a eu lieu.

4.2 Sauf convention écrite contraire, les conditions de paiement sont net au comptant à la livraison ou à l'avis de mise à disposition de TOPCOLD respectivement.

4.3 Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, TOPCOLD aura droit, de plein droit et sans mise en demeure, à des intérêts sur le montant dû à compter de la date de facturation au taux d'intérêt de 1,5 % par mois commencé.

4.4 TOPCOLD est en droit de réclamer une garantie à première demande irrévocable émise par un établissement financier réputée en garantie du paiement des créances, y compris les créances non échues.

5 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

5.1 Les Biens restent la propriété de TOPCOLD jusqu'au paiement intégral du prix d'achat prévu par l'accord.

6 DESSINS ET DESCRIPTIONS

6.1 Tous les droits de propriété intellectuelle, dessins, croquis, propositions, spécifications techniques, descriptions, savoir-faire, d'autres informations confidentielles, etc. sont la propriété de TOPCOLD et ne peuvent pas être copiés, soumis à d'autres sociétés ou être mis en œuvre sans l'autorisation écrite de TOPCOLD.

6.2 Les informations sur les produits, illustrations, dessins et informations sur les données techniques, par ex. le poids, les dimensions, le volume, la résistance, la capacité de charge, la performance, la surface, les matériaux, etc., spécifiés par exemple dans les catalogues, brochures ou autres supports publicitaires de TOPCOLD, ne sont qu'indicatifs.

7 LIVRAISON

7.1 La livraison a lieu départ usine (Ex Works), sauf indication contraire expresse dans la confirmation de commande ou autre accord.

7.2 Le délai approximatif de livraison sera fourni par TOPCOLD et sera indiqué dans la confirmation de commande ou autre accord, mais n'est pas contraignant. Si un retard de livraison est dû aux événements visés à l'article 13 ou à des actes ou omissions de l'Acheteur, le délai de livraison sera prolongé en conséquence.

8 LIVRAISON RETARDÉE

8.1 En cas de retard de TOPCOLD, l'Acheteur doit porter plainte par écrit dans un délai de deux (2) jours ouvrables, faute de quoi l'Acheteur perd tout recours pour rupture de contrat eu égard au retard.

8.2 En cas de retard, TOPCOLD n'encourra jamais de responsabilité pour perte d'exploitation, perte de revenus, perte de profits ou autre perte indirecte. La responsabilité de TOPCOLD ne pourra jamais excéder le prix facturé hors TVA pour la part de livraison retardée. Cette clause s'applique même si le retard est causé par une faute lourde de TOPCOLD ou de ses agents ou affiliés.

8.3 L'Acheteur ne peut pas annuler l'achat en raison du retard de TOPCOLD.

9 DÉFAUT DU DEMANDEUR

9.1 Si l'Acheteur ne récupère pas les Biens ou n'ordonne pas leur expédition après la date de livraison, TOPCOLD est en droit, sans mise en demeure préalable, de stocker et d'assurer les Biens pour le compte de l'Acheteur et d'envoyer une facture pour la livraison.

9.2 Si l'Acheteur ne récupère pas les Biens malgré une demande écrite, TOPCOLD aura le droit - également dans les cas où les Biens ont été spécialement fabriqués selon les instructions ou les spécifications de l'Acheteur - de les vendre au meilleur prix possible pour le compte de l'Acheteur.

10 VICES ET RÉCLAMATIONS

10.1 L'Acheteur doit, dès la livraison, vérifier la livraison et s'assurer qu'elle est intacte et conforme à ce qui a été convenu.

10.2 Les réclamations doivent être formulées par écrit dans les deux (2) jours ouvrables après que le vice a été constaté ou devrait être constaté, et l'Acheteur doit préciser les vices maintenus dans la réclamation. Autrement, l'Acheteur perdra tout recours pour faute contractuelle résultant du vice. La réclamation ne dispense pas l'Acheteur de payer le prix d'achat au moment convenu du paiement.

10.3 S'il n'y a pas de vice dont TOPCOLD est responsable, TOPCOLD a droit à un remboursement pour les travaux et les frais, le cas échéant, que la réclamation aurait inutilement imposés à TOPCOLD.

10.4 En cas d'erreurs ou de vices, TOPCOLD a - dans un délai raisonnable et de son propre choix - le droit d'entreprendre une réparation, un remplacement, d'accorder une remise proportionnelle ou de payer des dommages-intérêts pour les pièces défectueuses.

10.5 Si TOPCOLD ne respecte pas l'article 10.4, l'Acheteur est en droit - sous réserve des règles générales du droit belge et des présentes Conditions de Vente et de Livraison - de résilier le contrat en ce qui concerne la partie défectueuse de la livraison et de réclamer une indemnisation dans les limites qui découlent incidemment des présentes Conditions de Vente et de Livraison.

10.6 TOPCOLD ne sera en aucun cas tenu d'indemniser les dommages indirects, les pénalités journalières ou les dommages et intérêts forfaitaires imposés à l'Acheteur, les pertes de profits ou d'autres pertes indirectes similaires ou les dommages consécutifs résultant de vices constatés. En outre, la responsabilité de TOPCOLD pour des dommages ne pourra jamais excéder le prix facturé hors TVA pour les Biens livrés. Cette clause s'applique même en cas de faute lourde de TOPCOLD ou de ses agents ou affiliés.

11 RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS

11.1 TOPCOLD n'est responsable des dommages corporels et matériels causés par les Biens vendus que s'il est prouvé que les dommages résultent de fautes ou de négligences commises par TOPCOLD ou par d'autres, dont TOPCOLD est responsable.

11.2 La responsabilité envers l'Acheteur en matière de responsabilité du fait des produits ne peut pas dépasser la couverture de l'assurance responsabilité du fait des produits de TOPCOLD (actuellement 5.000.000 DKK par incident tel que défini dans les conditions d'assurance collective TEFOLD).

11.3 TOPCOLD n'est pas responsable des dommages causés aux produits fabriqués par l'Acheteur, ou dans lesquels les produits de TOPCOLD sont inclus ou aux produits contenant de tels produits de l'Acheteur.

11.4 TOPCOLD n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages indirects, des pertes de temps, des pertes de revenus, des pénalités journalières ou des dommages et intérêts forfaitaires imposés à l'Acheteur ou à un tiers, des pertes de profits ou d'autres pertes indirectes similaires ou dommages consécutifs résultant de la responsabilité du fait des produits. Cette clause s'applique même en cas de faute lourde de TOPCOLD ou de ses agents ou affiliés.

11.5 Si un tiers fait des réclamations contre l'une des Parties concernant la responsabilité du fait des produits, la Partie en question en informe par écrit l'autre Partie.

12 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

12.1 TOPCOLD ne sera en aucun cas responsable des dommages ou pertes indirects de quelque nature que ce soit, y compris les pénalités journalières ou convenues, que l'Acheteur pourrait encourir à l'égard de tiers, ou de la perte d'exploitation, de la perte de temps, de la perte de livraison ou de la perte indirecte similaire que pourrait subir l'Acheteur. Bien que TOPCOLD puisse renoncer à des réclamations ou à des droits à l'égard de l'Acheteur dans certains cas, cela ne signifie pas que TOPCOLD a renoncé à ces réclamations ou droits dans d'autres cas que celui spécifiquement convenu. Cette clause s'applique même en cas de faute lourde de TOPCOLD ou de ses agents ou affiliés.

13 FORCE MAJEURE

13.1 TOPCOLD ne sera pas responsable de l'inexécution ou de l'exécution tardive des accords causés par des entraves qui sont indépendants de la volonté de TOPCOLD tels que - mais sans s'y limiter - la guerre, les situations de guerre, les émeutes, les troubles civils, les pandémies y compris la pandémie COVID-19, les interventions gouvernementales ou les interventions des autorités publiques, les incendies, grèves, lock-out, interdictions d'exportation et/ou d'importation, mobilisation, conditions météorologiques, vandalisme, restrictions monétaires, retards et/ou livraisons défectueuses de la part des sous-traitants, entraves au transport, y compris les obstacles liés au verglas, conditions météorologiques ou accidents de transport, alimentation électrique et difficultés de production similaires ou toute autre cause, qui est indépendante de la volonté de TOPCOLD.

13.2 Si une livraison non défectueuse ou ponctuelle est temporairement entravée par un ou plusieurs des événements susmentionnés, la livraison sera reportée d'une période équivalente à la durée de l'empêchement, allongée d'un délai raisonnable et approprié pour la normalisation des conditions. TOPCOLD informera l'Acheteur de la modification ou de la modification prévue du délai de livraison. La livraison au moment ainsi reporté de la livraison sera à tous égards considérée comme effectuée dans les délais. S'il est probable que l'empêchement à la livraison dure plus de 12 semaines, tant TOPCOLD que l'Acheteur sont en droit de résilier le contrat sans que cela soit considéré comme une violation et sans possibilité pour les parties de faire des réclamations.

14 DONNÉES PERSONNELLES

14.1 TOPCOLD traitera les données personnelles qu'elle reçoit de l'Acheteur en vue de la livraison des Biens en tant que responsable du traitement des données.

14.2 Dans l'hypothèse où TOPCOLD recevrait des données personnelles à traiter par TOPCOLD pour le compte de l'Acheteur, les mesures de sécurité applicables au traitement des données personnelles par TOPCOLD feront l'objet d'un accord spécifique relatif au traitement des données.

15 LOI ET JURIDICTION COMPÉTENTE

15.1 Les présentes Conditions de Vente et de Livraison sont régies par le droit belge.

15.2 Tous les litiges découlant de ou en relation avec les présentes Conditions de Vente et de Livraison, y compris les litiges concernant leur interprétation, leur existence ou leur validité, doivent être portés devant les tribunaux de l'entreprise d'Anvers, division Hasselt, Belgique.

